

Date de dépôt: 16 mars 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. François Thion : Pénurie de places de stages à la HETS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 février 2006 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Pénurie de places de stages à la HETS

En octobre 2005, notre Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion 1564-A concernant la pénurie de places de stages dans la HES travail social.

La pénurie de places de stages s'est aggravée en ce début d'année 2006. C'est pourquoi, sans attendre le rapport du Conseil d'Etat au sujet de cette motion, je me permets de faire cette interpellation urgente.

Rappelons tout d'abord que ces dernières années l'offre de places de stages a considérablement diminué, pour différentes raisons que la HETS a répertoriées dans un rapport très complet : concurrence d'autres sites de formation, besoin de postes de travail pour le service civil, stages probatoires pour l'entrée dans divers lieux de formation. En outre la surcharge des différents professionnels a été aussi invoquée pour renoncer à prendre des stagiaires en formation, ainsi que l'incertitude récurrente sur les budgets des institutions subventionnées (pas de budget en temps voulu pour prévoir des engagements de stagiaires).

La situation en ce début d'année est préoccupante. Selon mes informations, les institutions partenaires habituelles sollicitées en novembre 2005 ont envoyé leurs disponibilités à la HETS. Au 15 février 2006, date de l'attribution des places aux étudiants qui commenceront leur stage de 2^{ème} année en août 2006, les places disponibles sont nettement insuffisantes : 65 places proposées pour 88 places nécessaires !

Si quelques lieux offrant des places de stages vont encore s'annoncer au courant du printemps, et malgré le « démarchage » forcené qu'effectuent les membres de la commission de formation pratique de la HETS auprès des institutions susceptibles de recevoir des stagiaires, force est de constater que le nombre de places offertes est inférieur à la demande. La formation des éducateurs sociaux, des assistants sociaux et des animateurs socio-culturels est ainsi menacée, alors que le niveau de la formation répond aux critères exigeants d'une HES

Il semblerait que les subsides consentis par la HES-SO aux divers départements concernés pour permettre à des praticiens de consacrer du temps à la formation des stagiaires soient inclus dans le budget desdits départements, sans que les institutions où travaillent ces praticiens-formateurs n'en bénéficient directement.

Ainsi, les conseillers d'orientation du cycle d'orientation, déjà débordés dans les nombreuses tâches à effectuer auprès des élèves en difficulté, auraient renoncé en bloc, cette année, à former des stagiaires en raison de cette absence de rémunération pour la tâche supplémentaire qui leur reviendrait en prenant des stagiaires. Il semblerait que cette situation concerne également des institutions dépendantes du Service médico-pédagogique.

Que compte faire le Conseil d'Etat face à cette situation inquiétante pour les étudiant-e-s de la HETS ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La présente interpellation urgente écrite reprend le thème qui a fait l'objet de la motion M 1564, déposée au Grand Conseil en octobre 2004.

La motion "concernant la pénurie annoncée de places de stage dans la HES travail social" (M 1564) a fait l'objet de 5 séances, de février à avril 2005, et a permis l'audition des responsables de la Haute école de travail social (ci-après HETS), de la HES romande, du DIP et des grandes institutions pourvoyeuses de places de stage.

La motion M 1564 a fait objet d'un rapport de la commission de l'enseignement supérieur du 2 juin 2005, puis a été renvoyée le 7 octobre 2005 au Conseil d'Etat.

Le texte de l'interpellation urgente écrite invoque une aggravation de la pénurie de places de stage pour les étudiants qui commenceront leur stage de 2^{ème} année de formation en automne 2006, avec 65 places proposées pour 88 nécessaires. C'est à l'occasion de la séance de démarrage des inscriptions aux places de formation pratique, du 15 février 2006, en présence d'environ 90 étudiants et 12 membres du corps professoral, que ce chiffre a été donné oralement.

De fait, au 1^{er} mars 2006, en ce qui concerne la formation à plein temps, 72 places sont actuellement proposées pour 88 nécessaires, mais la situation est évolutive; pour la formation à temps partiel, les besoins sont couverts.

En comparaison, au 10 février 2005 et pour la même formation et des élèves de la même année, 72 places étaient proposées pour 89 nécessaires.

Afin de résoudre le manque de places de stage proposées au début du printemps, l'école procède à des démarchages soutenus, en continu, auprès des institutions, afin de pouvoir en proposer un nombre suffisant à fin août. Ainsi, grâce à cette action, aucune formation ne s'est trouvée arrêtée ou ralentie dans son cursus.

Contrairement à ce que l'IUE 253 énonce, l'indemnisation des institutions où travaillent les praticiens formateurs est effectuée conformément à la *Convention sur la formation pratique HES-S2*, par la HES-S2 auxdites institutions signataires. Ainsi, toutes les institutions qui ont signé la convention précitée sont indemnisées, directement par la HES-S2, pour les prestations de formation de leurs employés.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2003, les assistants sociaux, éducateurs spécialisés et animateurs socioculturels ont obtenu une réévaluation de leur fonction, au terme de laquelle deux classes de fonction supplémentaires leur

ont été attribuées. Le cahier des charges de chacune de ces fonctions incorporait notamment les tâches et responsabilités d'encadrement des stagiaires.

Indépendamment du dépôt de la motion précitée, préoccupé par la difficulté d'obtenir à temps suffisamment de places de stage, le Conseil de fondation de la HETS [ies] a créé, en juin 2005, une sous-commission chargée de réaliser une enquête auprès des institutions qui accueillent des stagiaires.

Celle-ci a rendu un rapport de synthèse, qui a été transmis à M. Charles Beer, Conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique, le 2 février 2006.

Ce rapport ainsi que ses conclusions vont permettre à l'ensemble des partenaires concernés (Direction générale HES-GE, HETS [ies], institutions et services de l'Etat, ...) de mettre en œuvre des propositions qui devraient permettre de lutter activement contre cette pénurie de places de stage.

Ainsi, le Conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique, sur la base du travail mené par la direction générale HES-GE, en concertation avec les partenaires concernés, présentera à terme des propositions et les mesures qui auront été adoptées par tous les protagonistes afin de résoudre la pénurie évoquée.

Ces mesures seront également communiquées au Grand Conseil dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat à la motion M 1564.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger